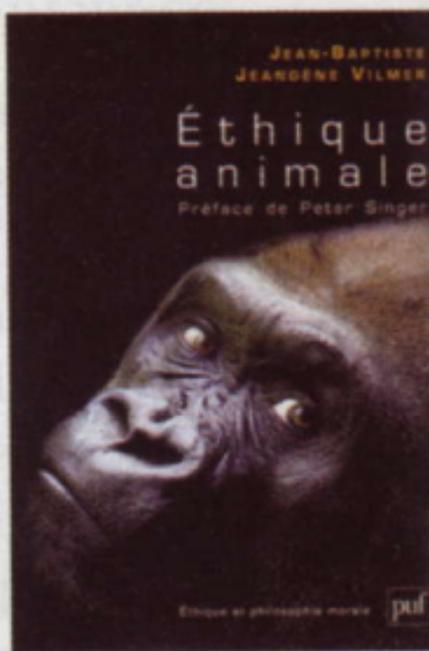


Quels

Comment intéresser des étudiants

vétérinaires à la philosophie? Jean-Baptiste Jeangène Vilmer s'est posé la question quand on lui a demandé de donner un cours à la faculté vétérinaire de l'Université de Montréal. Parce qu'il ne voulait pas voir ses classes désertées, ce juriste et philosophe français passionné de photographie animalière a décidé d'enseigner l'éthique animale. Il a fait un malheur.

À tel point que le jeune professeur a décidé d'écrire un livre. De l'élevage en batterie en passant par la pornographie et le cirque, *Éthique animale* (PUF) résume en quelque 300 pages l'ensemble des enjeux entourant ce grave et vaste sujet qu'est notre responsabilité envers les autres espèces. On en a discuté avec lui.



droits pour les animaux ?

La considération morale envers les animaux est-elle une préoccupation moderne ?

Loin de là. C'est au contraire une question millénaire. À Babylone, dans le code d'Hammourabi (mort en -1750), on interdisait de maltraiter les bœufs de trait. Dans l'Antiquité, le végétarisme était très répandu et défendu par plusieurs philosophes. Pythagore le prônait parce qu'il croyait en la réincarnation : il ne fallait pas maltraiter les animaux puisqu'ils pouvaient héberger l'âme d'un proche. Plutarque, quant à lui, condamnait l'alimentation carnée en critiquant la disproportion du tort causé (la mort de l'animal) par rapport au bien visé (le plaisir culinaire), préfigurant des préoccupations modernes.

Au Moyen Âge, le christianisme introduit une stricte hiérarchie entre l'homme et l'animal. Dieu a créé ce dernier en tant qu'outil au service de l'homme. Saint Thomas d'Aquin insiste sur la différence de nature entre l'homme et l'animal, dont l'âme n'est pas éternelle. Ce qui n'empêche pas les bêtes d'être soumises à la justice humaine. C'est la grande époque des procès d'animaux. Certains ont lieu devant la justice civile. Les bêtes reconnues coupables d'homicide sont généralement condamnées à être étranglées, pendues par les pattes arrière, parfois déguisées en homme. Il y a les excommunications d'animaux nuisibles et, dans certains cas, de leur propriétaire. Ainsi, en 1233, le pape Grégoire IX promet d'excommunier tous les détenteurs de chats noirs. Enfin, il y a les procès d'animaux ayant eu des relations sexuelles avec un homme. Dans un tel cas, les deux sont brûlés ensemble.

Mais c'est Rousseau le premier qui, au XVIII^e siècle, exprimera cette thèse promise à un bel avenir : l'homme a une responsabilité eu égard à la souffrance de l'animal.

Les animaux ont-ils des droits ?

Il faut distinguer LE droit des animaux, qui renvoie à leur statut juridique, et LES droits des animaux, qui sont en fait des droits moraux. Pour ce qui est du statut juridique, la loi de la plupart des pays occidentaux condamne les violences à l'égard des animaux. Ceux-ci sont protégés par le code criminel canadien, entre autres en ce qui a trait à la cruauté. Mais c'est au législateur de définir la maltraitance, et de déterminer comment la punir. Pour qu'il y ait délit, il faut d'abord un plaignant, c'est-à-dire, dans ce cas-ci, un humain qui observe et qui dénonce.

Par ailleurs, ces lois ne s'appliquent qu'aux bêtes dont l'homme est propriétaire, soit les animaux d'élevage, de recherche, de compagnie et de consommation. La violence contre les animaux sauvages n'est pas punie car, en regard de la loi, ce sont des *Res nullius*, des choses sans maître. Comme ils n'appartiennent à personne, on n'a pas de responsabilité envers eux.

Il y a bien la loi sur les espèces en danger, mais elle protège un

groupe, pas l'individu qu'on va torturer ou tuer. En l'occurrence, ce n'est pas la souffrance de l'animal qui pose problème, mais la disparition de l'espèce.

Et même en ce qui concerne les animaux dont on est propriétaire, il y a des exceptions arbitraires aux lois contre la maltraitance. En France, par exemple, on permet la torture publique des taureaux à condition qu'elle soit faite dans un cadre traditionnel et folklorique



La loi française interdit de maltraiter les animaux, mais il existe des exceptions, comme la corrida ou le gavage des oies.

qu'on appelle la corrida; le gavage des oies n'est pas non plus considéré comme de la maltraitance.

Faut-il condamner toute utilisation de l'animal par l'homme ?

Au sein de l'éthique animale, il y a plusieurs courants. Les déontologistes rejettent toute utilisation de l'animal par l'homme; ils sont en général végétariens et certains sont même contre le principe des animaux de compagnie. Quant à moi, je m'identifie à un courant que l'on nomme l'utilitarisme qui, tout en voulant améliorer le sort des animaux, considère qu'il y a des cas où leur utilisation par l'homme, voire très rarement leur souffrance, peut être justifiée. Les utilitaristes font par exemple la distinction entre l'expérimentation médicale sérieuse et l'utilisation des animaux de laboratoire dans l'industrie cosmétique.

Ce dont je suis sûr, c'est qu'il n'y a rien dans ce qui nous distingue des animaux qui puisse justifier qu'on les fasse souffrir gratuitement, pour notre divertissement ou pour notre plaisir.

Par ailleurs, je considère qu'il faut les protéger selon leurs caractéristiques propres. Ainsi, je pense que la poule doit avoir la place nécessaire pour étendre ses ailes et même pour voler un peu, simplement parce qu'elle en a la capacité. De la même manière, j'aurais tendance à dire que le singe a le droit de ne pas souffrir psychologiquement du seul fait qu'il a cette capacité. **P.M.**